



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 28 avril 2016  
Modifiant la liste des écoles publiques inscrites  
dans le programme REP à la rentrée scolaire 2016**

**Le recteur de l'académie de Bordeaux,**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 211-1,

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2015 relatif à la liste des établissements scolaires publics inscrits dans le programme REP à la rentrée scolaire 2015,

Vu l'arrêté initial du 12 février 2015 relatif à la liste des établissements scolaires publics inscrits dans le programme REP à la rentrée scolaire 2015,

Vu la fermeture de l'école maternelle P.Kergomard et la transformation de l'école élémentaire P.Bert en école primaire à Sainte Foy la Grande pour la rentrée 2016,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

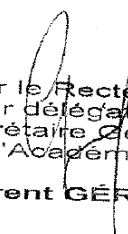
Au 1<sup>er</sup> septembre 2016, la liste des écoles publiques participant au programme « Réseau d'Education Prioritaire » (REP) du collège Elie Faure de SAINTE FOY LA GRANDE est modifiée conformément au tableau figurant en annexe.

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2016.

Fait à Bordeaux située le 28 avril 2016.

Le recteur de l'académie de Bordeaux

  
Pour le Recteur  
et par délégation  
Le Secrétaire Général  
de l'Académie  
**Laurent GERIN**